



Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn  
Séance du 22 septembre 2023

Date de la convocation : 15 septembre 2023  
Nombre de délégués en exercice : 66

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Gérard DUCOS (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Jean-Michel DESSÉRÉ (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean LACOSTE (a suppléé Christelle BONNEMASON-CARRERE), Régis LAURAND (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléée Philippe LALANNE), Philippe FAURE (a suppléé Jean-Marc DENAX).

**Etait représenté :**

Thierry CARRERE a donné pouvoir à Mohamed AMARA.

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Henri BELLEGARDE, Marie-Pierre CABANNE, Serge CASTAIGNAU, Jean-Yves COURREGES, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVE, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUETO, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

**Etaient absents :**

Katty BROGNOLI, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Valérie RAMEAU.

-----

**N°3 – VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS  
TERRITORIALISES 2021-2027**

**GAL LACQ ORTHEZ BERN DES GAVES**

**Subvention de soutien à la préparation de la candidature**

Par délibération du 18 février 2022, le Pays de Béarn a approuvé la candidature du territoire de Lacq-Orthez / Béarn des Gaves aux nouveaux dispositifs de contractualisation avec la Région pour la période 2021-2027.

Cette candidature ayant été retenue, des délibérations du 7 avril 2023 instaurent l'installation du Groupe d'Action Locale correspondant et la mise en œuvre du programme.

Une subvention de soutien a été sollicitée dans le cadre de la préparation de la candidature.

Lors de son instruction, il est apparu que la délibération initiale du 18 février 2022 ne mentionnait pas le détail chiffré de l'assiette éligible.

Il convient, par conséquent, de procéder à une régularisation en soumettant à l'assemblée le plan de financement dédié, ce dernier venant en appui de la demande de subvention afférente.

Dépenses		FEADER	Autofinancement
Frais salariaux	10 307,86 €		
Prestations externes	12 391,71 €		
Coûts indirects	3 277,44 €		
<b>TOTAL</b>	<b>25 977,01 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>5 977,01 €</b>

**Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

**1 - Approuver le plan de financement joint à la demande de subvention relative à la préparation de la candidature du territoire de Lacq-Orthez / Béarn des Gaves aux nouveaux dispositifs de contractualisation avec la Région pour la période 2021-2027 ;**

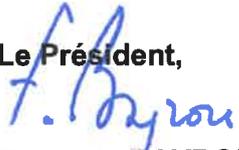
**2 - Autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention FEADER correspondante à hauteur de 20 000 €.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU